

N°38 - Mars 2023

Réunion publique d'information sur le budget et les actions municipales

Le Conseil municipal invite les habitants de Rives Dervoises à venir s'informer sur le budget et les actions municipales 2023 en réunion publique le **vendredi 14 avril à partir de 20h à la salle des fêtes de Droyes.**

Infos diverses

→ Facture d'eau de l'agglomération

La com d'agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise envoie en ce moment sa dernière facture d'eau qui couvre de janvier à juin 2022. Au mois de mai SUEZ enverra sa première facture d'eau potable couvrant de juillet à décembre 2022. Des informations complémentaires seront données dans la prochaine Rives infos.

→ Sacs de tri à l'Agence Postale

En plus de la Mairie, les sacs jaunes et bleus pour le tri des déchets sont disponibles à l'Agence Postale de Longeville-sur-la-Laines aux horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 11h à 11h45 puis de 13h15 à 14h15, le samedi de 10h15 à 11h45.

→ Bus scolaire comme transport à la demande

Dans la mesure des places laissées libres par les élèves et aux horaires imposés, les bus de ramassage scolaire peuvent être utilisés dans la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise par des passagers ordinaires selon les mêmes procédures que le transport à la demande (voir Rives infos de février).

Informations réglementaires

→ Respect du PLU en zones agricoles et naturelles

L'équipe municipale rappelle que le PLU comporte des zones protégées. En conséquence des demandes d'autorisations doivent être faites en Mairie pour des aménagements sur propriétés privées en zones agricoles ou naturelles (arrachages de haies, de bosquets, de vergers, comblement de mares...), de la même manière que sur du bâti dans les zones urbanisées. Ceci permet d'éviter toute atteinte répréhensible à l'environnement.

→ Droit d'enlèvement des arbres tombés sur voie publique

Tout arbre en bordure de voie communale est propriété de la commune. En cas de chute il ne peut être débité et enlevé qu'avec l'accord de la municipalité.

Places à prendre dans les comités participatifs

Suite à la décision du Conseil municipal du 21 janvier d'augmenter de 6 à 8 membres le collège des habitants dans les comités participatifs, des places restent disponibles pour des habitants volontaires dans quatre comités :

1 place dans le comité « vie associative
embellissement patrimoine bâti tourisme »

2 places dans le comité « enfance jeunesse
seniors »

4 places dans le comité « services publics »

5 places dans le comité « communication
participation »

Ce dernier comité étant chargé de la rédaction bi annuelle du magazine l'Echo des Rives, celle-ci serait enrichie par l'arrivée de nouveaux participants. Les volontaires sont invités à se faire connaître auprès de Daniel MONNIER au 06 15 49 39 04.

Appels aux jeunes

→ Souhaits et besoins des adolescents

Le comité participatif « enfance jeunesse seniors » lance une enquête auprès des **adolescents de 13 à 17 ans** pour connaître

- leurs centres d'intérêts en dehors du collège ou du lycée.
- leurs souhaits, leurs besoins en dehors de leurs familles et de l'école.
- leurs attentes envers la commune.

→ Besoins de volontaires pour encadrer le centre aéré

L'association Les Loulous des Rives prévoit de reconduire le centre aéré à Rives Dervoises pour cet été 2023. Pour assurer son encadrement, la municipalité appelle des jeunes de la commune âgés de 16 ans et plus à se porter volontaires dès maintenant. Pour des informations sur les conditions de travail au centre aéré ou sur la formation obligatoire au BAFA, contacter Les Loulous des Rives à assolessloulousdesrives@gmail.com

Les réponses à l'enquête ou pour le centre aéré sont à déposer **d'ici le 24 avril 2023** :

- Par courrier papier dans les mairies de Rives Dervoises
- Par courriel à rivesdervoises52@orange.fr
- Par téléphone au 03 25 04 62 36
- Par formulaire sur le site internet municipal pour l'enquête seulement (bouton « Répondre à un sondage ou une enquête » sur la page d'accueil)

Merci aux parents de faire passer ces informations à leurs enfants.

Prochain Conseil municipal

La prochaine réunion plénière du Conseil municipal aura lieu le jeudi 6 avril à partir de 20h à la salle des fêtes de Louze. Le vote des investissements 2023 sera le principal sujet à l'ordre du jour.

Agenda

→ Cinéma en mars

A la salle des fêtes de Droyes

Mercredi 15 mars

16h « Maurice, le chat fabuleux » chat alors, quelle aventure !

18h « Nos soleils » le progrès n'est pas un long fleuve tranquille...

20h30 « Zodi et Tého Frères du désert » il suffit d'un dromadaire pour rendre un enfant heureux.

Jeudi 16 mars

18h « Les Banshees d'Inisherin » une histoire d'amitié qui tourne (presque) mal, entre rires et larmes.

Résumés et bandes annonces par le site internet <https://rives-dervoises.fr>.

→ Villages propres en avril

Le Conseil municipal soutient **l'initiative du Conseil municipal des Jeunes d'un ramassage des déchets**. Les volontaires sont appelés aux rendez-vous suivants :

- le **samedi 1^{er} avril à 9h30 à Puelllemontier** devant la salle des fêtes, puis à **14h à Droyes** sur le parking de la salle des fêtes.

- le **samedi 15 avril à 9h30 à Longeville-sur-la-Laines** devant la salle des fêtes, puis à **14h à Louze** à la Mairie.

La commune fournira gants, sacs poubelle, gilets de sécurité, boissons pour la collation de midi. Les volontaires sur toute la journée seront invités à partager le repas de midi avec ce que chacun aura amené.

→ Concerts en mai

Pour inaugurer la participation de Rives Dervoises au dispositif « églises ouvertes », la municipalité organise quatre concerts gratuits sur le week-end des 13 et 14 mai :

- Samedi 13 mai 16h église de Longeville-sur-la-Laines

Jazz Manouche avec Nitco Reinhardt trio

- Samedi 13 mai 18h église de Louze

Harmonie de Montier-en-Der

- Dimanche 14 mai 16h église de Droyes

Harmonie de Sommevoire

- Dimanche 14 mai 18h église de Puelllemontier
Chant vocal avec Annelise Roche